

Adaptations du règlement pour les compétitions pour les interclubs 2021 (Phase 1+2)

(les adaptations sont marquées en rouge ; ajoute par rapport à la 1^{ère} version (art. 8.13.))

Art. 8.2

Les CHAMPIONNATS INTERCLUBS se disputent de la façon suivante :

Catégorie	Division	Simple	Double
Seniors Dames	Toutes divisions	4	2
Seniors Hommes (1 ^{ère} équipe d'un club)	Nationale I, II et III	6	3
	Autres divisions	4	2
Seniors Hommes Réserves	Toutes divisions	4	2
Seniors Plus Dames 35+ & Hommes 35+, 45+, 55+	Toutes divisions	4	2
Seniors Plus Dames 45+, 55+ & Hommes 65+	Toutes divisions	2	1
Jeunes Filles & Garçons U14 et U18	Toutes divisions	4	2
Jeunes Filles & Garçons U10 et U12	Toutes divisions	2	1
Jeunes U8	Toutes divisions	4	0

Les catégories Seniors Plus Dames 35+, 45+, 55+ & Hommes 35+, 45+, 55+, ainsi Jeunes U12, U14 et U18, sont joués sans doubles.

Art. 8.13.

En Nationale I et II des CHAMPIONNATS INTERCLUBS Seniors Dames et Hommes, sont autorisés à participer, seuls les joueurs dont la licence fût établie avant le 1er avril de la saison en cours.

Dans toutes les autres divisions des CHAMPIONNATS INTERCLUBS Seniors Dames et Hommes et toutes les autres catégories de championnat, est autorisé à jouer, tout joueur dont la licence fût établie avant la rencontre.

Nonobstant l'article 4.3., un joueur de la catégorie d'âge U12 n'est pas autorisé à participer aux Championnats U18 et Seniors.

Dans toutes les catégories de Championnats Interclubs, seuls les joueurs qui peuvent présenter un test covid19, autorisé d'après la circulaire du Ministère des Sports, avec résultat négatif sont autorisés à participer aux Championnats Interclubs.

Un joueur aligné qui n'aura pas d'adversaire suite à une équipe incomplète de l'adversaire ne doit pas respecter le paragraphe ci-dessus.

Pénalités :

- participation d'un joueur non autorisé à participer : 125 € en Seniors, 50 € en Jeunes et Seniors Plus + joueur w.o.
- équipe w.o. et équipes suivantes w.o. à l'appréciation des organes juridictionnels de la FLT
- récidive : doublement de l'amende.
- participation d'un joueur non-testé ou testé positif: 250 EUR + w.o. joueur + suspension pour le reste de la catégorie du Championnat Interclub en cours.

Art. 8.35.

Le joueur qui est inscrit sur le formulaire FLT 002 et ne se présente pas au capitaine de l'équipe adverse ou au Juge-Arbitre au plus tard une heure après la prononciation du scratch est considéré forfait.

Si une équipe est incomplète sans que ceci soit dû à des résultats de test covid positifs et sans que ceci a été déclaré à l'adversaire et au CTN au plus tard 48 heures avant le début de la rencontre, une pénalité de 100 EUR par joueur manquant s'applique. (Motivation: Cette pénalité se justifie par les coûts liés à l'organisation obligatoire des centres de test covid et au vu de l'effort des joueurs de l'équipe adverse pour se rendre aux tests covid si on ne prévient pas son adversaire suffisamment en amont de la rencontre.)

Les équipes suivantes d'une équipe incomplète en simples seront déclarées w.o., sauf si ceci est dû à des résultats de test covid positifs. Dans ce cas, la pénalité prévue par l'article ne s'applique pas.

Pénalités :

- 25 € + suspension pour les deux rencontres suivantes des Championnats Interclubs.
- récidive : doublement des amendes et suspension de la licence pendant deux mois.

Art. 8.42.

Pour les équipes qui sont « exemptes » lors d'un tour de CHAMPIONNATS INTERCLUBS, une feuille de match indiquant les joueurs de simples, en nombre prévu à l'article 8.2., est à enregistrer dans les délais prévus sur le système informatique de la FLT, sauf pour la dernière équipe du club dans la catégorie d'âge en question.

À l'exception d'un joueur détenant une nouvelle licence, aucun joueur autorisé à jouer les CHAMPIONNATS INTERCLUBS et n'ayant pas joué de match d'interclubs la saison en cours ou la saison précédente ne peut figurer sur la feuille de match d'une équipe «exempte» lors d'un tour de CHAMPIONNATS INTERCLUBS. L'alignement des joueurs de simples d'une équipe «exempte» doit être conforme au présent règlement.

Un joueur aligné dans une équipe „exempte“ ne doit pas respecter le complément à l'art. 8.13. ci-dessus.

Pénalités :

- non envoi d'une feuille de match : 75 €

- composition incorrecte de l'équipe « exempte » : 125 €

- équipes suivantes w.o. à l'appréciation des organes juridictionnels de la FLT

Art. 8.45.

Une équipe d'un club participant aux CHAMPIONNATS INTERCLUBS ne peut déclarer forfait qu'à condition que les équipes suivantes le fassent également , **sauf si ceci est dû à des résultats de test covid positifs. Si une équipe déclare forfait, son club sera tenu d'indemniser:**

- **l'équipe adverse des frais de déplacement aux tests covid à hauteur d'un forfait de 100 EUR,**
- **les clubs organisateurs du centre de test covid auquel l'équipe adverse s'est rendue à hauteur d'un forfait de 100 EUR,**

à moins que le CTN et le club adverse n'aient été prévenue par email au moins 30 heures avant le début des centres de tests covid du tour de championnat en question.

Si une équipe déclare forfait, son club sera tenu de rembourser à l'équipe adverse les frais de déplacement, à moins que celle-ci n'ait été prévenue avant de faire le déplacement.

Dès qu'une équipe aura déclaré forfait deux fois au cours des CHAMPIONNATS INTERCLUBS, elle est retirée d'office de ce championnat et descendra dans la division immédiatement inférieure sans qu'il soit tenu compte du nombre de points acquis au moment du 2ème forfait. Les rencontres déjà jouées par cette équipe ne seront pas considérées pour le classement des équipes.

Pénalités :

- **forfait d'une équipe : 200 € en Nationale I Seniors, 100 € en Nationale II Seniors, 50 € autres divisions Seniors Dames et Hommes et autres catégories de championnat.**

- **récidive : le double des amendes ci-dessus.**

Art. 8.48.

Lors des rencontres à 6 simples et 3 doubles :

- L'équipe victorieuse de la rencontre avec un minimum de 7 matchs gagnés reçoit 3 points pour le classement des équipes.
- L'équipe victorieuse de la rencontre avec un maximum de 6 matchs gagnés reçoit 2 points pour le classement des équipes.
- L'équipe perdante de la rencontre avec un minimum de 3 matchs gagnés reçoit 1 point pour le classement des équipes.
- L'équipe perdante de la rencontre avec un maximum de 2 matchs gagnés reçoit 0 points pour le classement des équipes.

Pour les rencontres à 4 simples et 2 doubles :

- L'équipe victorieuse de la rencontre avec un minimum de 5 matchs gagnés reçoit 3 points pour le classement des équipes.
- L'équipe victorieuse de la rencontre avec un maximum de 4 matchs gagnés reçoit 2 points pour le classement des équipes.
- L'équipe perdante de la rencontre avec un minimum de 2 matchs gagnés reçoit 1 point pour le classement des équipes.
- L'équipe perdante de la rencontre avec un maximum de 1 match gagné reçoit 0 points pour le classement des équipes.
- En cas de match nul, 1 point pour le classement des équipes est attribué à chacune des équipes.

Pour les rencontres à 4 simples :

- L'équipe victorieuse de la rencontre ayant gagné la totalité des matchs reçoit 3 points pour le classement des équipes.
- L'équipe victorieuse de la rencontre n'ayant pas gagné la totalité des matchs reçoit 2 points pour le classement des équipes.
- L'équipe perdante de la rencontre avec un minimum de 1 match gagné reçoit 1 point pour le classement des équipes.
- L'équipe perdante de la rencontre sans match gagné reçoit 0 points pour le classement des équipes.
- En cas de match nul, 1 point pour le classement des équipes est attribué à chacune des équipes.